PROCEDURE DE SELECTION DES ENTRAÎNEURS·EUSES

POUR LES COMPETITIONS INTERNATIONALES



VALABLE DES 2026

swiss aquatics

CONTENU

1. INTRODUCTION 2
2. COMPETITIONS DE LA FÉDÉRATION À L'ETRANGER 2
3. COMBIEN D'ENTRAÎNEURS·EUSES SONT SÉLECTIONNÉ·E·S ? 2
4. PROCESSUS DE SÉLÉCTION DES ENTRAINEURS·EUSES 2
5. ANNONCE DE LA SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS·EUSES 3

1. INTRODUCTION

Ce document a pour but de montrer selon quels critères nous sélectionnons les entraîneurs·euses pour les compétitions à l'étranger.

2. COMPETITIONS DE LA FÉDÉRATION À L'ETRANGER

Comme il y eu des confusions par le passé, concernant les compétitions à l'étranger qui sont considérées comme des compétitions de la fédération et celles qui ne le sont pas, une liste des compétitions de la fédération pour la nouvelle saison sera à l'avenir publiée en début de saison et envoyée aux clubs. Cette liste indiquera comment et où se qualifier pour ces compétitions à l'étranger.

3. COMBIEN D'ENTRAÎNEURS·EUSES SONT SÉLECTIONNÉ·E·S ?

En principe, un·e entraîneur·euse est sélectionné·e par la fédération pour les compétitions à l'étranger avec 4 athlètes. Dans la mesure du possible, les frais sont couverts par la fédération ou répartis proportionnellement entre les athlètes. Si plus de 4 athlètes se qualifient pour la compétition, la fédération peut nommer un·e entraîneur·euse supplémentaire.

Si un·e athlète souhaite avoir son·sa entraîneur·euse personnel avec lui·elle, mais que celui-ci ou celle-ci n'a pas été sélectionné par la fédération, il·elle peut en faire la demande à la fédération. Si cela est possible du côté de l'organisateur, nous essayons de le rendre possible. Cependant, les frais sont entièrement à la charge de l'athlète concerné et ne sont pas répartis entre tous les athlètes.

4. PROCESSUS DE SÉLÉCTION DES ENTRAINEURS·EUSES

Lors de la sélection des entraîneurs·euses pour les compétitions à l'étranger, il existe différents critères qui sont pris en compte. Les critères ont une importance différente. Plus le chiffre devant le critère est bas, plus l'importance est élevée :

1 Compétition cible

Lors du choix de l'entraîneur·euse, il convient de tenir compte pour qui la compétition en soit est une compétition de préparation et pour qui il s'agit d'une compétition cible. Dans l'idéal, les athlètes ont leur propre entraîneur·euse avec eux lors de leur compétition cible, tandis que pour les compétitions préparatoires, l'encadrement peut être assuré par d'autres entraîneur·euse.

2 Potentiel de meilleur résultat

Le principe de performance joue un rôle important dans le choix des entraîneurs·euses. Les athlètes qui ont le plus de chances d'obtenir un résultat de haut niveau doivent pouvoir compter de préférence sur la présence de leur entraîneur·euse lors de la compétition.

3 Nombre d'athlètes qualifiés encadrés par entraîneur·euse

Plus il y a d'athlètes d'un·e entraîneur·euse qui se qualifient pour une compétition, plus il y a de chances que l'entraîneur ou l'entraîneuse concerné soit également sélectionné par la fédération.

Si trois athlètes de l'entraîneur·euse X sont présent à la compétition et un·e seul·e de l' entraîneur·euse Y, l'entraîneur·euse X sera sélectionné en priorité.

4 Prise en compte des liens personnels avec un·e entraîneur·euse

De nombreux athlètes ont des liens personnels forts avec leur entraîneur·euse et lui font confiance. A ce stade, ce facteur doit être pris en compte.

5 Possibilités de formation continue, répartition du travail entre les entraîneurs·euses

Nos entraîneurs·euses nationaux ont besoin de pouvoir se perfectionner et échanger des informations au niveau international. C'est pourquoi les compétitions doivent être réparties sur l'année entre différents entraîneurs·euses. Cela permet en outre de gérer la charge de travail.

5. ANNONCE DE LA SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS·EUSES

La fédération annonce la sélection des entraîneurs·euses avec la convocation.